



Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal

326 Gounod,

Montréal, Québec. H2R 1B3

Téléphone: 514-527-1112

Télécopieur: 514-527-6667

Courriel: trovep@cooptel.qc.ca

Aux organismes d'action communautaires autonomes  
et aux organismes à but non lucratif.

Objet : Invitation à poser un geste pour une véritable consultation sur la réforme des OBNL

Bonjour,

Nous vous invitons à envoyer un message à la ministre des Finances afin qu'ait lieu une véritable consultation sur la réforme de la troisième partie des compagnies. Vous trouverez ci-joint le message suggéré. Auparavant il serait utile de vous présenter les raisons de cette invitation.

On se souviendra qu'en 2003, une consultation sur le même sujet a été réalisée par le «Registraire des entreprises». Lors de cette consultation, les changements proposés par le Registraire ont inquiété l'ensemble des milieux ayant le statut d'OBNL (organismes communautaires, organismes d'économie sociale, organismes de sport et de loisirs, musée, etc.). La réforme proposée fut alors retirée de l'agenda.

À la fin d'octobre 2008, madame la ministre Monique Jérôme Forget lançait d'une manière fort discrète une consultation sur la réforme de la troisième partie de la loi sur les compagnies, celle qui concerne les organismes à but non lucratif. Aucun des organismes ou individus ayant soumis des mémoires en 2003 ne fut informé de cette consultation.

Cette discrétion s'explique probablement par la tenue de la campagne électorale provinciale. C'est ainsi que seul un site web a servi de lieu d'information. Par la suite, le ministère des Finances n'a fait aucun effort pour promouvoir cette consultation et susciter les discussions nécessaires au dialogue généralement recherché par un ministère lorsqu'il dit vouloir consulter la population et les milieux concernés.

Notons aussi combien, à la lecture du document, il est difficile de comprendre les tenants et les aboutissants des mesures envisagées en fait, il soulève plus de questions qu'il ne donne de réponse.

Enfin, et c'est le plus inquiétant, rien ne laisse supposer et rien n'oblige la ministre à consulter à nouveau les milieux associatifs sur un éventuel projet de loi. La réforme pourrait être adoptée par l'Assemblée nationale sans autre forme de consultation. C'est pour éviter cette possibilité qu'il est demandé à votre organisme d'envoyer le message ci-joint à la ministre des Finances. La consultation se terminant le 31 mars prochain, nous vous invitons à envoyer ce message d'ici le 9 avril. Ainsi la fin de semaine pascale pourrait inciter la ministre à ressusciter une consultation qui n'a pas vraiment eu lieu.

Merci de votre collaboration.

Jean-Yves Joannette

TROVEP de Montréal

L'adresse courriel utilisée pour la consultation est : [dpif@finances.gouv.qc.ca](mailto:dpif@finances.gouv.qc.ca)

Copie conforme

[trovep@cooptel.qc.ca](mailto:trovep@cooptel.qc.ca)

